

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0184**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Autorisation donnée à la SARL MUM4LO de déposer une demande de permis de construire sur le kiosque buvette situé quai Victor Augagneur en aval du pont Wilson

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008

Décision n° B-2008-0184

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Autorisation donnée à la SARL MUM4LO de déposer une demande de permis de construire sur le kiosque buvette situé quai Victor Augagneur en aval du pont Wilson**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La SARL MUM4LO exploite le kiosque buvette situé sur le domaine public communautaire quai Victor Augagneur dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

Mademoiselle Bourdy gérante de la SARL a fait connaître son intention de procéder à l'agrandissement du kiosque buvette dans la limite de 50 mètres carrés.

La Communauté urbaine est d'accord sur le principe dans les conditions prévues aux articles 3 et 12 du cahier des charges lié au contrat particulier de concession.

Il est proposé d'autoriser la SARL MUM4LO, représentée par Mademoiselle Muriel Bourdy, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur le domaine public de voirie communautaire pour l'agrandissement du kiosque buvette existant ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la SARL MUM4LO, concessionnaire du kiosque buvette situé quai Victor Augagneur, en aval du pont Wilson à Lyon 3°, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.